

Camille BATTEUX

Ingénieure Bâtiment

Pôle Transition Energétique

ADEME



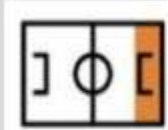
Promouvoir une alimentation saine

- Vision santé : « *privilégier la volaille* et *limiter la viande* (porc, bœuf, veau, mouton, agneau et abats) à 500 g par semaine » (source Santé Publique France, 2019)

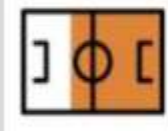
- ADEME, Empreinte carbone :
1 repas avec du bœuf équivaut à 14 repas végétariens



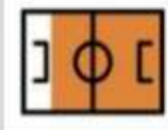
Surface agricole mobilisée pour l'alimentation d'un Français



De 1200m² pour un régime purement végétal...



...4280m² pour un français moyen (INCA2, 107g de viande /j)



...à 5200m² pour un gros consommateur de viande (170g/j)
+10g/j = +200m²



Du LOCAL
Du BIO
Du Participati
f

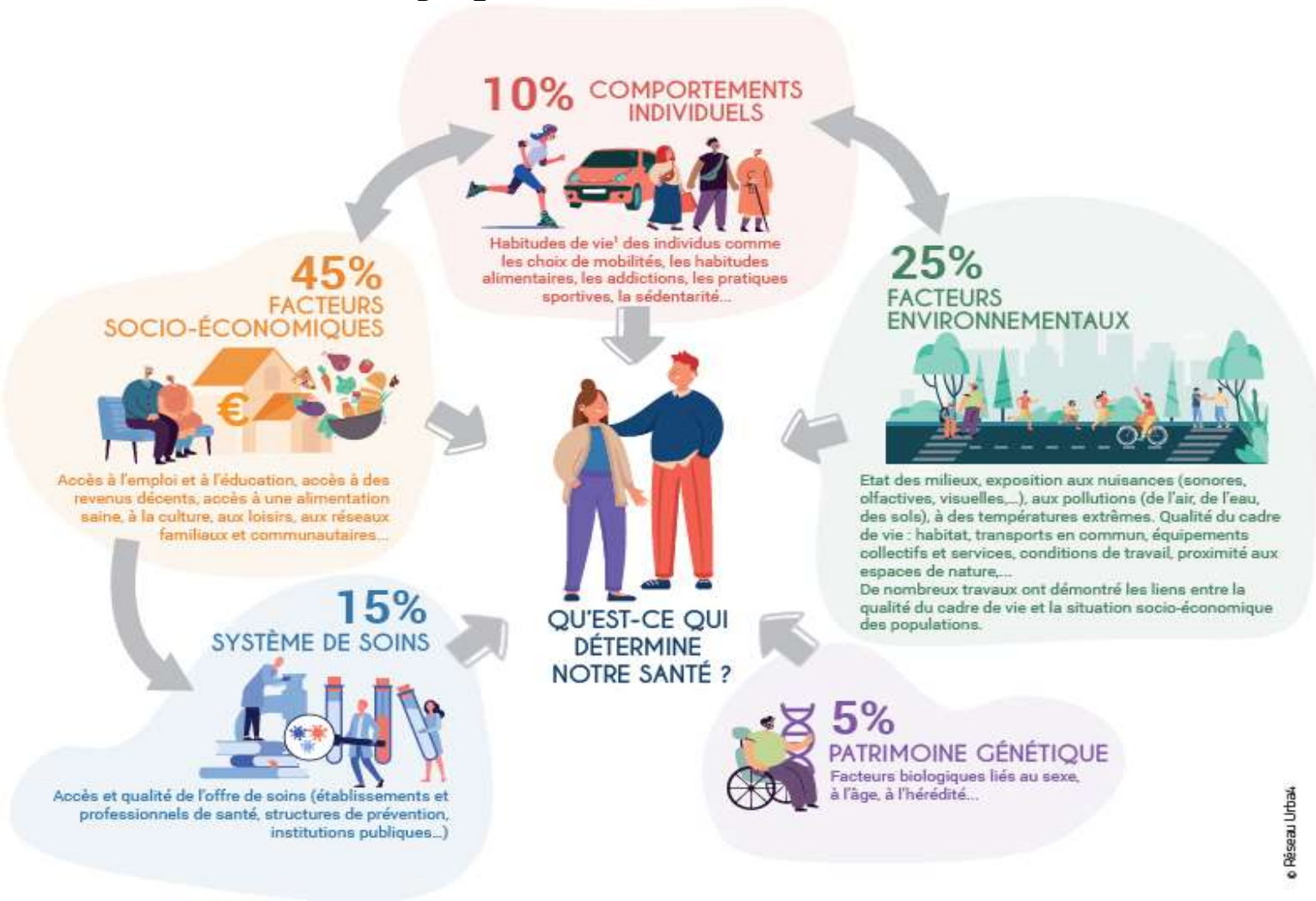


Crédit : Mouans Sartoux (06)



Notre état de santé est déterminé par une multitude de facteurs

→ Agir sur ces déterminants favorise à la fois la bonne santé et la transition écologique



Sources : Représentation de Lalonde / Synthèse des travaux Barton et al., 2015 ; OMS, 2010 ; Cantoreggi N, et al. 2010- Pondération des déterminants de la santé en Suisse, université de Genève ; Los Angeles County Department of Public Health, 2013 : How Social and Economic Factors Affect Health

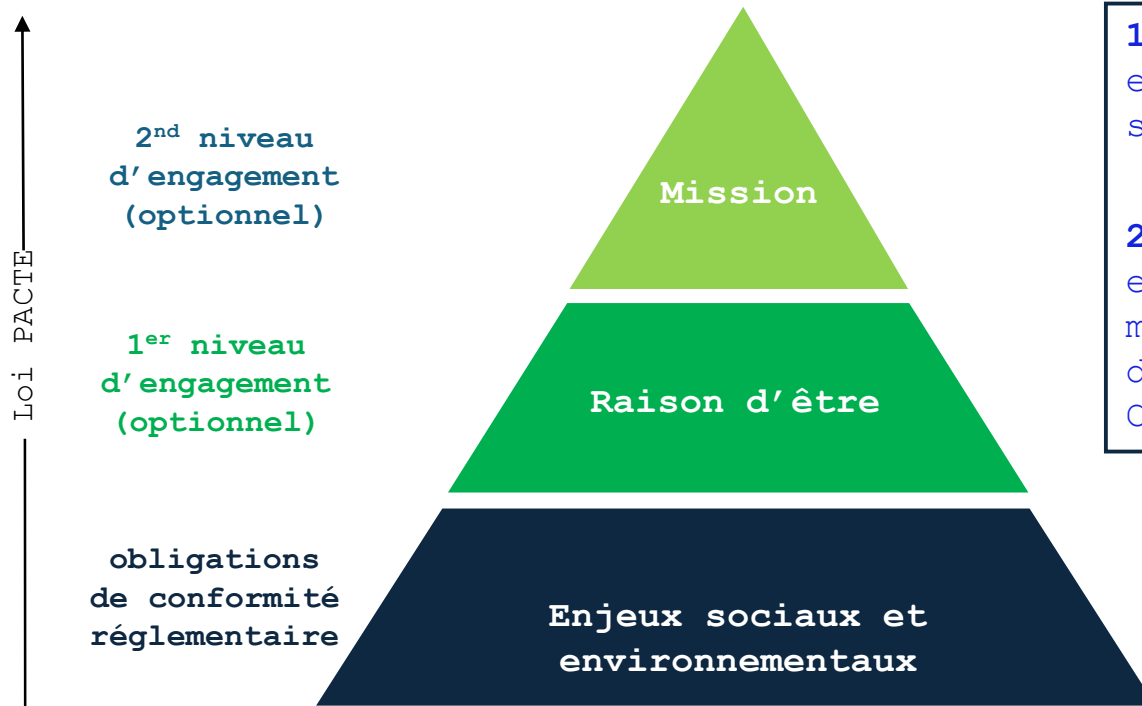
Enedis entreprise à mission



Qu'est-ce qu'une Entreprise à mission au sens de la loi ?

Introduite en France par la Loi Pacte en 2019, elle offre un cadre légal aux entreprises souhaitant formaliser leur engagement.

Obligation réglementaire : La loi Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises (PACTE) de 2019 impose à toutes les entreprises en France de **prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux dans leurs activités**.



1^{er} niveau d'engagement : La loi Pacte propose aux entreprises d'inscrire une Raison d'être dans leurs statuts.

2^{ème} niveau d'engagement : La loi PACTE permet aussi aux entreprises les plus volontaires de devenir Entreprise à mission en inscrivant dans leurs statuts une Raison d'être, des objectifs de mission et en se dotant d'un Comité de mission.



26^e FORUM DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES & DES TRAVAUX PUBLICS

COMMENT RELEVER DÉFI DE LA NEUTRALITÉ CARBONE POUR LES TERRITOIRES ?



TABLE RONDE 2 - 10H30

AGIR POUR RÉDUIRE L'EMPREINTE CARBONE DES ESPACES PUBLICS



Selon le ministère de la transition écologique, atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 implique une division par 6 des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire par rapport à 1990. En Seine-et-Marne, les acteurs sont en capacité d'atteindre cet objectif en réfléchissant de manière globale et concertée sur leurs projets.

► **Changement climatique : une réalité, des obligations réglementaires, un changement de paradigme**

Grégoire DUTERTRE, Directrice, CAUE77

► **Sobriété carbone à travers la conception des projets d'aménagement**

Alexandre MAIKOVSKY, Directeur des
opérations, EPA SENART

► **Réduction de l'impact carbone des projets : les solutions existantes et à venir**

Cédric LE GOUIL, Directeur Routes et
Terrassements, Cimbéton

► **Aller plus loin : créer des puits carbonés dans les aménagements urbains**

Romain LOCHU, Directeur, ValorSites

► **Nécessité d'une approche globale dès la conception**

Jean-Sébastien SOUDRE, Directeur
des Routes, DGA de l'Environnement,
des déplacements et de l'Aménagement
du Territoire (DGAA) du Département 77



26ème Forum des Collectivités
et des Travaux Publics du 11 décembre 2024